

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022**

Session ordinaire du conseil, sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, tenue le 7 février 2022 à 19 h 30 à huis clos par vidéoconférence, conformément aux mesures du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vigueur, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 10 janvier 2022
- 2) Séance extraordinaire du 20 janvier 2022
- 3) Séance extraordinaire du 27 janvier 2022
- 4) Réunion de travail du 1^{er} février 2022

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Dépenses incompressibles 2022 – Autorisation et paiement.
- 3) Redevances des gravières et sablières – Utilisation de fonds.
- 4) Régie de récupération de l'Estrie – Quote-part pour l'année 2022.
- 5) Archives municipales – Destruction de documents en fonction du calendrier de conservation du Guide de gestion des documents municipaux.
- 6) Commission municipale du Québec – Dépôt des rapports d'audits concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations de la municipalité.
- 7) Bail de l'immeuble municipal situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire (Royale Gym Inc.) – Renouvellement et ajustement annuel.
- 8) Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Autorisation des dépenses.
- 9) Infotech - Renouvellement du contrat de service pour l'année 2022.

- 10) Les Services exp inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant divers dossiers.
- 11) Cain Lamarre, services juridiques – Paiement d’honoraires professionnels concernant divers dossiers.
- 12) Cain Lamarre, services juridiques – Paiement d’honoraires professionnels concernant le dossier de l’Église essénienne chrétienne.
- 13) Immeuble situé sur la rue Church, secteur Sawyerville (lot 6 295 884) – Vente.
- 14) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant une partie du lot 4 486 216, secteur Johnville.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Comité consultatif d’urbanisme (CCU) – Nomination.
- 2) Projet de développement résidentiel sur le lot 4 486 177, secteur Johnville – Mandat de représentation devant la CPTAQ.

H. Développement, communications et loisirs

- 1) Reconnaissance de la Fête nationale du Québec.

I. Travaux publics

- 1) Achat d’un camion neuf pour le transport et la cueillette de matières résiduelles et recyclables – Adjudication de contrat.
- 2) Évaluation pour la réalisation de plans et devis d’un pont roulant au garage municipal – Acceptation de soumission.

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Architech Design – Paiement d’honoraires professionnels concernant les casernes de pompiers des secteurs Johnville et Sawyerville.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 292-2022 décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l’acquisition d’un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables.*
- 2) *Règlement numéro 293-2022 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux.*

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 292-2022 décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l’acquisition d’un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables – Adoption du projet de règlement.*
- 2) *Règlement numéro 281-2021 décrétant une dépense de 460 000 \$ et un emprunt de 460 000 \$ pour réaliser des patinoires en béton dans les secteurs de Cookshire, Sawyerville et Johnville – Adoption.*
- 3) *Règlement numéro 290-2022 concernant l’imposition des taxes foncières, l’imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l’imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l’année 2022 – Adoption.*

N. Varia

O. Période de questions

P. Ajournement ou clôture de la séance

A) Présences et ouverture

Monsieur le maire Mario Gendron préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire du 7 février 2022 ouverte à 19 h 30.

B) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-02-8086

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2022 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 10 janvier 2022

Résolution 2022-02-8087

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 20 janvier 2022

Résolution 2022-02-8088

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Séance extraordinaire du 27 janvier 2022

Résolution 2022-02-8089

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Réunion de travail du 1^{er} février 2022

Résolution 2022-02-8090

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 1^{er} février 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Période de questions

En raison de la présentation à huis clos en visioconférence de la séance du conseil municipal, les citoyennes et citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel.

E) Correspondance

Résolution 2022-02-8091

Fédérale

(aucune)

Provinciale

1. Parc national du Mont-Mégantic de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) – Association de la MRC du Haut-Saint-François et de la MRC du Granit dans l'application réglementaire de la Réserve internationale de ciel étoilé;
2. Parc national du Mont-Mégantic de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) – Bulletin d'information « Constellation du Mont-Mégantic », édition de février 2022;

Municipale

3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2019 dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025;

Scolaire

(aucune)

Associations

4. Société Nationale de l'Estrie – Contribution au débat Estrie versus Cantons-de-l'Est;
5. Fondation estrienne en environnement (FEE), Gala des prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est (28^e édition) – Appel de candidatures (date limite de dépôt : 03-06-2022);

Offres de service

6. Arbre-Évolution – Appel de projets dans le cadre du programme de Reboisement Social, 8^e édition (date limite de dépôt de projet : 31-03-2022);
7. Madame Michelle Boucher, consultante virtuelle – Offre de services virtuels de pigiste.

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2022-02-8092

Compte salaires

285 505,95 \$

Compte général

202200000	JEFF CROSS	2 600,00 \$
202200001	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	236,50 \$
202200002	HYDRO QUEBEC	4 286,06 \$
202200003	BELL CANADA	691,60 \$
202200004	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	164,17 \$
202200005	GRAVIERE BOUCHARD INC.	17 051,99 \$
202200006	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	924,64 \$
202200007	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	82,81 \$
202200008	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	2 029,10 \$
202200009	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	3 298,95 \$
202200010	LOCATION DICKIE MOORE	223,91 \$
202200011	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	21,83 \$
202200012	DÉPANNEUR LACHANCE	115,61 \$
202200013	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	54,25 \$
202200014	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	11,95 \$
202200015	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	1 847,30 \$
202200016	LAFOREST NOVA AQUA INC.	21 844,53 \$
202200017	CONSTRUCTION DJL INC.	666,40 \$
202200018	PUROLATOR	24,80 \$
202200019	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	7 939,49 \$
202200020	HYDRAULIQUE CT	1 103,85 \$
202200021	EUROFINS ENVIRONEX	1 045,71 \$
202200022	COMPASS MINERALS CANADA CORP.	20 337,78 \$
202200023	LA CARTOUCHERIE	745,79 \$
202200025	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	7 647,03 \$
202200026	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	270,19 \$
202200027	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	672,60 \$
202200028	TARDIF DIESEL INC.	631,47 \$
202200029	AMANDA-JOE PLANTATIONS	361,96 \$
202200030	RESTO 108	333,19 \$
202200031	LABRIE ENVIRONNEMENTAL INC.	1 093,88 \$
202200032	LES INDUSTRIES DE CIMENT	1 283,12 \$
202200033	DO-MAR ELECTRIQUE INC.	225,35 \$
202200034	PROJEX MEDIA	10 745,57 \$
202200035	A1 GESTION PARASITAIRE INC.	291,36 \$
202200036	CAIN LAMARRE SENCRL	556,83 \$
202200037	GENERAL BEARING SERVICE INC.	88,34 \$
202200038	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	1 074,98 \$
202200039	GARAGE JB LAROCHE INC.	599,15 \$
202200040	INTEGRALE ACOUSTIQUE INC.	1 149,75 \$

202200041	DISTRIBUTION SECURMED	1 149,18 \$
202200042	ALEXANDRE LAROCHE	45,56 \$
202200043	LES PNEUS ROBERT BERNARD	2 201,48 \$
202200044	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE RUES	5 286,21 \$
202200045	JARDIN COMMUNAUTAIRE SAWYERVILLE	1 685,43 \$
202200046	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	509,89 \$
202200047	GLS	72,21 \$
202200048	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	175,31 \$
202200049	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	1 437,02 \$
202200050	RCC SHERBROOKE INC.	29,30 \$
202200051	GROUPE CLR	37 031,32 \$
202200052	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	28,72 \$
202200053	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	3 143,41 \$
202200054	PIERRE CHOUINARD & FILS	8 693,93 \$
202200055	BATTERIES ILLIMITÉES	367,20 \$
202200056	LINDE CANADA INC.	484,82 \$
202200057	PROCAMESTRIE INC	7 622,16 \$
202200058	LES PETROLES SHERBROOKE INC.	2 154,52 \$
202200059	DANY LANDRY	26,88 \$
202200060	LONGUS ESTRIE	6,16 \$
202200061	GUY MARCHAND BOUQUINISTE	64,65 \$
202200062	CJS ELECTRIQUE INC.	5 483,16 \$
202200063	CLARKE ET FILS LTÉE	153,01 \$
202200064	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	271,06 \$
202200066	COOPERATIVE NATIONALE D L'INFORMATION	494,39 \$
202200067	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	36,10 \$
202200068	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	811,24 \$
202200069	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	1 233,48 \$
202200070	B. GRAVEL & FILS INC.	189,71 \$
202200071	ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	132,83 \$
202200072	REAL HUOT INC.	533,35 \$
202200073	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	666,95 \$
202200074	CANADIAN PACIFIC RAILWAY,COMPAGNY	4 440,00 \$
202200075	GIVESCO	188,31 \$
202200076	TECHNOCHIMIE INC.	317,07 \$
202200077	TRANSPORT & EXCAVATION JOCELYN MENARD	8 311,83 \$
202200078	GRANULAB INC.	370,22 \$
202200079	9117-8418 QUÉBEC INC.	342,63 \$
202200080	CHEM ACTION INC.	1 724,63 \$
202200081	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	6 168,38 \$
202200082	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	14 527,10 \$
202200083	EPOXY PRO INC.	106 489,85 \$
202200084	MACPEK	3 163,33 \$
202200085	ADF DIESEL	1 069,41 \$
202200086	STRONGCO	310,50 \$
202200087	PATRICK BRETON	8,64 \$
202200088	LUC DESLONGCHAMPS	277,84 \$
202200089	RONALD THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	969,16 \$
202200091	GILLES L'HEUREUX	567,84 \$
202200092	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	126,45 \$
202200093	LES CARRIÈRES DE ST-DOMINIQUE LTÉE	1 552,16 \$
202200094	DIESEL SHERBROOKE INC.	206,31 \$
202200096	MATÉRIAUX PREVOST	578,83 \$
202200097	TECHNOLOGIES CDWare INC.	723,83 \$
202200098	AQUATECH	1 099,74 \$
202200099	LOCATION COOKSHIRE INC.	4 982,65 \$

202200100	LES INST.ELECTRIQUES R.THEBERGE INC	333,13 \$
202200101	FORMATION SAVIE INC.	128,26 \$
202200102	JEAN-PIERRE BERGERON	2 640,00 \$
202200103	TRANSPORT S. ROUILLARD	7 139,81 \$
202200104	REMORQUAGE IMPACT	258,69 \$
202200105	LE PRO DE LA NIVELEUSE	119,92 \$
202200106	ARCHITECH DESIGH	1 149,75 \$
202200110	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	107,60 \$
202200111	VISA	1 049,89 \$
202200113	FQM ASSURANCES INC.	145 019,05 \$
202200114	AGENCE DU REVENU DU CANADA	16 538,86 \$
202200115	MINISTÈRE DU REVENU	43 057,01 \$
202200116	REVENU QUÉBEC	352,04 \$
202200117	ENVIRONNEMENT NORDIQUE INC.	4 828,95 \$
202200118	DELORME LEBEL BUREAU SAVOIE SENC	3 865,58 \$
202200119	BERTHY GELÉ	922,68 \$
202200120	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	2 127,04 \$
202200121	LES PETROLES SHERBROOKE INC.	1 788,05 \$
202200122	HYDRO MÉTÉO INC.	4 334,56 \$
202200123	INFOTECH	3 439,72 \$
202200124	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	6 536,40 \$
202200125	FQM ASSURANCES INC.	5 323,03 \$
202200126	CAIN LAMARRE SENCRL	1 076,86 \$
202200127	MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER	2 500,00 \$
202200128	VILLE DE WATERVILLE	170,00 \$
202200129	SPA DE L'ESTRIE	1 588,37 \$
202200130	QUÉBEC MUNICIPAL	937,05 \$
202200131	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	149,93 \$
202200132	HYDRO QUEBEC	4 749,62 \$
202200133	BELL CANADA	975,56 \$
202200134	LAXSON GPS CANADA INC.	40,19 \$
202200135	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	924,49 \$
202200136	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	638,46 \$
202200137	PAGENETDU CANADA INC.	25,50 \$
202200138	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	775,42 \$
202200139	PIERRE CHOUINARD & FILS	11 116,81 \$
202200141	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	103,70 \$
202200142	INFORMATIQUE INPRO	654,15 \$
202200143	NETREVOLUTION	72,26 \$
202200144	PATRICK BRETON	17,28 \$
202200146	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	1 911,38 \$
202200147	SEBASTIEN DAMPHOUSSE	15,97 \$
202200148	CARRIER DANIEL, COUTURIER LUCIE	119,32 \$
202200150	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR (2015)	10 347,60 \$
202200151	FRANÇOIS PROULX	89,28 \$
202200152	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	728,36 \$
202200153	CORBEIL	4 397,77 \$
202200154	MINI-EXCAVATION MB	1 264,73 \$
202200155	FINANCIÈRE MANUVIE	19 612,69 \$
202200156	COUGARS CLUB D'AUTO-NEIGE COOKSHIRE	2 500,00 \$
202200157	FQM	843,66 \$
202200158	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	699,01 \$
202200159	RENE ROY	70,00 \$
202200160	AGENCE DU REVENU DU CANADA	11 674,11 \$
202200161	MINISTÈRE DU REVENU	30 586,99 \$
202200162	BÂTIRENTE	11 056,31 \$

202200163	FONDACTION	5 636,74 \$
202200164	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	655,06 \$
202200165	Desjardins sécurité financière	2 724,41 \$
202200166	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 581,70 \$
202200167	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	608,10 \$
202200168	REVENU QUÉBEC	352,04 \$
202200169	LAURIE CLOUTIER	180,00 \$
202200170	MOISSON COOKSHIRE	100,00 \$
202200172	LA RELEVÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS	200,00 \$
202200173	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	1 966,07 \$
202200180	CONSTRUCTION OLIVIER ET LYONNAIS INC.	216 361,80 \$
202200181	CONSTRUCTION OLIVIER ET LYONNAIS INC.	174 233,39 \$

Total : 1 134 203,30 \$

Grand total : 1 419 709,25 \$

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Dépenses incompressibles 2022 – Autorisation et paiement.

Résolution 2022-02-8093

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles 2022 totalisant 6 594 859 \$, telle que déposée par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2022-02-8094

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise que le paiement des dépenses incompressibles 2022 soit fait aux dates d'échéance sans attendre l'autorisation officielle du conseil. Cependant, ces dépenses devront être quand même incluses mensuellement dans la liste des comptes à approuver par le conseil municipal.

Ces dépenses sont les dépenses incompressibles totalisant 6 594 859 \$ autorisées par la résolution 2022-02-8093 datée du 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Redevances des gravières et sablières – Utilisation de fonds.

Résolution 2022-02-8095

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'approuver l'utilisation d'un montant de 200 000 \$ provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'entretien du réseau routier municipal (« fonds gravières et sablières »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Régie de récupération de l'Estrie – Quote-part pour l'année 2022.

Résolution 2022-02-8096

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la quote-part pour l'année 2022 au montant de 18 816,00 \$ à la Régie de récupération de l'Estrie comme suit :

1 ^{er} versement	1 ^{er} mars 2022	9 408,00 \$
2 ^e versement	30 juin 2022	9 408,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Archives municipales – Destruction de documents en fonction du calendrier de conservation du Guide de gestion des documents municipaux.

Résolution 2022-02-8097

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton souhaite procéder à la destruction de documents;

CONSIDÉRANT que la destruction de ces documents respecte le calendrier de conservation présenté dans le Guide de gestion des documents municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser la destruction des documents suivants :

Description	Classification	Année
TAXATION 2010	208,4	2010
SIPC 2013-01	203,1	2013
SIPC 2013-02	203,1	2013
SIPC 2013-03	203,1	2013
SIPC 2013-04	203,1	2013
SIPC 2013-05	203,1	2013
SIPC 2013-06	203,1	2013
SIPC 2013-07	203,1	2013
SIPC 2013-08	203,1	2013
SIPC 2013-09	203,1	2013
SIPC 2013-10	203,1	2013
SIPC 2013-11	203,1	2013
SIPC 2013-12	203,1	2013
SUBVENTION AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER 2014	208,7	2014
COMPTE SALAIRE - CONCILIATION BANCAIRE - 2014	203,1	2014
SYNDICAT - 2014	207,2	2014
RÉER - FONDS D'ACTION - 2014	207,2	2014
RÉER - COOKSHIRE - 2014	207,2	2014
RÉER - FRANÇOIS PROULX - 2014	207,2	2014
DÉDUCTIONS PROVINCIALES - FÉDÉRALES - 2014	207,2	2014
SIPC 2014-01	203,1	2013
SIPC 2014-02	203,1	2013
SIPC 2014-03	203,1	2013
SIPC 2014-04	203,1	2013
SIPC 2014-05	203,1	2013
SIPC 2014-06	203,1	2013

SIPC 2014-07	203,1	2013
SIPC 2014-08	203,1	2013
SIPC 2014-09	203,1	2013
SIPC 2014-10	203,1	2013
SIPC 2014-11	203,1	2013
SIPC 2014-12	203,1	2013
SUBVENTION REDEVANCES COLLECTE SÉLECTIVE 2014	208,7	2014
ASSURANCES COLLECTIVES - 2015	303,6	2015
TPS/TVQ - RAPPORTS - 2015	206,1	2015
TERRASSES - PLATES-BANDES CONTRAT 2015	403,9	2015
REMBOURSEMENT LOISIRS 2015	207,4	2015
FEUILLE DE TEMPS - PRÉVENTIONNISTE - 2018	207,3	2018
RAPPORTS PRÉHOSPITALIERS 2018	500,2	2018
FEUILLE DE TEMPS – DIRECTEUR SÉCURITÉ PUBLIQUE - 2018	207,3	2018
COMPTE SALAIRE - CONCILIATION BANCAIRE - 2018	203,1	2018
DROITS DE MUTATION - JANVIER À MARS 2015	208,1	2015
DROITS DE MUTATION - AVRIL À JUIN 2015	208,1	2015
DROITS DE MUTATION - JUILLET À SEPTEMBRE 2015	208,1	2015
DROITS DE MUTATION - OCTOBRE À DÉCEMBRE 2015	208,1	2015
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-01	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-02	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-03	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-04	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-05	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-06	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-07	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-08	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-09	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-10	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-11	207,3	2019
FEUILLE DE TEMPS – INCENDIE 1ER RÉPONDANTS 2019-12	207,3	2019
PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS 2018	800,3	2018
S.A.E. COOKSHIRE 2018	800,1	2018
S.A.E. JOHNVILLE 2018	800,1	2018
S.A.E. SAWYERVILLE 2018	800,1	2018
SÉANCES COOKSHIRE-EATON – PROCÈS-VERBAUX 2019	102,1	2019
SÉANCES AGGLOMÉRATION - PROCÈS-VERBAUX 2019	102,3	2019
ASSURANCES COLLECTIVES - 2018	303,6	2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Commission municipale du Québec – Dépôt des rapports d'audits concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations de la municipalité.

Résolution 2022-02-8098

CONSIDÉRANT la transmission des rapports d'audits de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant

l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la conformité de ses deux rapports;

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu de :

AUTORISER le dépôt aux archives municipales des documents suivants, dont copie respective est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

- Rapport d'audit de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget de la municipalité daté de novembre 2021;
- Rapport d'audit de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) daté de novembre 2021.

TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission municipale du Québec par courriel (audit.budget@cmq.gouv.qc.ca).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Bail de l'immeuble municipal situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire (Royale Gym Inc.) – Renouvellement et ajustement annuel.

Résolution 2022-02-8099

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu qu'à compter du 1^{er} août 2022, le loyer suivant sera renouvelé et son coût mensuel de location augmentera de 2 %, à savoir :

Locataire	Loyer 2020	Loyer 2021	Loyer 2022
Royale Gym Inc. (75, rue Castonguay)	623,02 \$	635,48 \$	648,19 \$

L'Annexe II du bail commercial intitulé « Calcul du loyer additionnel » concernant la majoration du loyer selon les revenus annuels est majoré proportionnellement au présent montant de base pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Autorisation des dépenses.

Résolution 2022-02-8100

Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Marcel Charpentier, appuyée par le conseiller Roger Thibault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton approuve les dépenses d'un montant de 14 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Infotech - Renouvellement du contrat de service pour l'année 2022.

Résolution 2022-02-8101

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu de :

RENOUVELER le contrat de service pour l'année 2022;

AUTORISER le paiement de la facture de 19 068,61 \$ (taxes incluses) à Infotech concernant ce renouvellement;

AUTORISER la trésorière et le maire à signer ledit contrat le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Les Services exp inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers dossiers.

Résolution 2022-02-8102

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de 11 055,34 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Services exp inc. concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Cain Lamarre, services juridiques – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers dossiers.

Résolution 2022-02-8103

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de 494,97 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Cain Lamarre, services juridiques – Paiement d'honoraires professionnels concernant le dossier de l'Église essénienne chrétienne.

Résolution 2022-02-8104

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 099,50 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre concernant le dossier de l'Église essénienne chrétienne en litige judiciaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Immeuble situé sur la rue Church, secteur Sawyerville (lot 6 295 884) – Vente.

Résolution 2022-02-8105

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat pour un terrain municipal situé sur la rue Church, secteur Sawyerville (partie du lot 6 295 884 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT que cet immeuble est en procédure de lotissement par la municipalité sous le numéro de lot 6 491 238 de la circonscription foncière de Compton du cadastre du Québec, afin de délimiter un sentier pédestre et un terrain permettant une construction d'une résidence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à madame Catherine Dearden-Roy et monsieur Frédéric Pouliot une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 295 884 de la circonscription foncière de Compton du cadastre du Québec, sans bâtiment érigé dessus, à Cookshire-Eaton (secteur Sawyerville), province de Québec, telle que démontrée au plan de lotissement du futur lot numéro 6 491 238 de la circonscription foncière de Compton du cadastre du Québec annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le montant de la vente soit fixé à 45 000 \$ (taxes applicables en sus);

QUE les frais d'arpenteurs soient à la charge de la municipalité;

QUE les frais de notaire soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant une partie du lot 4 486 216, secteur Johnville.

Résolution 2022-02-8106

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d’autoriser le paiement de 6 150,01 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. concernant une partie du lot 4 486 216, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

G) Aménagement et urbanisme

- 1) Comité consultatif d’urbanisme (CCU) – Nomination.

Résolution 2022-02-8107

CONSIDÉRANT que le mandat d’un membre du Comité consultatif d’urbanisme prend fin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d’octroyer le mandat comme suit :

Siège	Nom	Fin du mandat
1	Mario Bourgoïn	2022-02-07
1	Luc Osta	2023-01-10

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) Projet de développement résidentiel sur le lot 4 486 177, secteur Johnville – Mandat de représentation devant la CPTAQ.

Résolution 2022-02-8108

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu de :

MANDATER Les Services exp inc. pour la présentation d’une demande d’autorisation à la Commission de Protection agricole du Québec (CPTAQ) en vue d’un projet de développement résidentiel sur le lot 4 486 177 du cadastre du Québec, secteur Johnville. Monsieur Martin Tremblay, directeur général et, en son absence, monsieur René Lavigne, surintendant aux travaux publics, sont autorisés à signer tout document relatif à ce mandat.

IMPUTER les frais de représentation relatifs au lot 4 486 177 aux propriétaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

H) Développement, communications et loisirs

- 1) Reconnaissance de la Fête nationale du Québec.

Résolution 2022-02-8109

CONSIDÉRANT que la Fête nationale du Québec célèbre l’identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Cookshire-Eaton souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu en conséquence que la Ville de Cookshire-Eaton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations selon les mesures du ministère de la Santé publique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l) Travaux publics

- 1) Achat d'un camion neuf pour le transport et la cueillette de matières résiduelles et recyclables – Adjudication de contrat.

Résolution 2022-02-8110

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf pour le transport et la cueillette de matières résiduelles et recyclables, seul le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

Entreprise	Prix (taxes incluses)
Tardif Diesel inc.	425 920,29 \$ Avec garanties prolongées incluses

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le contrat pour l'achat d'un camion neuf pour le transport et la cueillette de matières résiduelles et recyclables soit adjugé à Tardif Diesel inc. au montant de 425 920,29 \$ (avec garanties prolongées et taxes incluses), conformément à sa soumission datée du 25 janvier 2022 et aux documents d'appel d'offres;

QUE cet achat soit conditionnel à l'approbation du *Règlement numéro 292-2022 décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l'acquisition d'un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables* par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel, soit autorisé à signer le contrat d'achat et tout document afférent selon les termes

de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Évaluation pour la réalisation de plans et devis d'un pont roulant au garage municipal – Acceptation de soumission.

Résolution 2022-02-8111

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accepter l'offre de services en ingénierie des structures de St-Georges Structures et Civil, datée du 21 décembre 2021, au montant de 2 400 \$ (taxes applicables en sus) pour la réalisation de plans et devis d'un pont roulant au garage municipal, tel que recommandé par le directeur des Travaux publics afin de veiller au respect des normes de santé et sécurité au travail.

Le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton ladite offre de services dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J) Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Architech Design – Paiement d'honoraires professionnels concernant les casernes de pompiers des secteurs Johnville et Sawyerville.

Résolution 2022-02-8112

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 437,19 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Architech Design concernant les casernes de pompiers des secteurs Johnville et Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K) Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L) Avis de motion.

- 1) *Règlement numéro 292-2022 décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l'acquisition d'un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables – Avis de motion.*

Résolution 2022-02-8113

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l'acquisition d'un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 2) *Règlement numéro 293-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.*

Résolution 2022-02-8114

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Duquette St-Louis qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

M) Étude et adoption de règlements.

- 1) *Règlement numéro 292-2022 décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l'acquisition d'un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables – Adoption du projet de règlement.*

Résolution 2022-02-8115

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 292-2022 intitulé « *Règlement numéro 292-2022 décrétant une dépense de 426 000 \$ et un emprunt de 426 000 \$ pour l'acquisition d'un camion servant au transport et à la cueillette des matières résiduelles et recyclables* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 290-2022 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2022 – Adoption.*

Résolution 2022-02-8116

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 290-2022 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2022.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Varia

Aucun sujet.

O) Période de questions

Aucune.

P) Ajournement ou clôture de la séance.

Résolution 2022-02-8117

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que la séance soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier